



Dès que vous souhaitez faire de la compétition dans un encadrement reconnu par les fédérations, en plus de votre carte de membre (affiliation à un club), vous avez besoin d'une licence de compétition qui s'obtiendra après avoir fourni les éléments repris ci-dessous auprès du secrétariat de la FFSNW :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski nautique et de ses disciplines
- vous être acquitté de la redevance
- L'athlète doit également déclarer sur l'honneur qu'il ne s'adonne à aucune pratique de dopage.

Cette licence de compétition est un complément à la couverture d'assurance pour la pratique de compétition en Belgique et à l'étranger.

Une carte compétiteur normative vous sera attribuée et distribuée au secrétaire de votre club

Cliquez ici pour le
[Téléchargement documents licence de compétition](#)
A renvoyez a la ffsnw

Tout compétiteur a le droit de mettre fin, chaque année, à son affiliation au sein d'un club. Un changement de club est possible lors de la période de transfert (1er au 31 décembre). Les transferts ne pourront en aucun cas être l'objet d'indemnité ou d'avantages en nature.